

"Entre les États, un pouvoir à rééquilibrer" dans Libération (15 février 2000)

Légende: La perspective d'un élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'à Malte et Chypre appelle d'importantes réformes institutionnelles. Dans son édition du 15 février 2000, le journal français Libération évoque notamment deux grands thèmes de la conférence intergouvernementale appelée à se pencher sur cette problématique: l'extension du vote à la majorité qualifiée et la pondération des voix au sein du Conseil de l'Union européenne.

Source: Libération. 15.02.2000. Paris.

Copyright: (c) Libération

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"entre_les_etats_un_pouvoir_a_reequilibrer"_dans_liberation_15_fevrier_2000-fr-47034405-4617-4c11-9598-cbcd7ccbc9e4.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Entre les Etats, un pouvoir à rééquilibrer

Les institutions n'ont quasiment pas changé depuis l'Europe des Six.

Bruxelles (UE) de notre correspondant

Au cours de la Conférence intergouvernementale (CIG) qui s'est ouverte hier, les Quinze vont s'écharper sur trois sujets étroitement liés. Ils touchent au fonctionnement même de l'Union européenne, c'est-à-dire à la balance du pouvoir entre les Etats.

Pondération des voix

Contrairement à ce qui se passe au sein de la Banque centrale européenne, où chaque gouverneur dispose d'une voix, qu'il soit luxembourgeois ou allemand, tous les Etats ne pèsent pas du même poids au sein du Conseil des ministres européens. Une telle règle ne serait pas très démocratique, le Conseil étant l'organe législatif de l'UE. Les citoyens allemands, français, britanniques et italiens, qui représentent les trois quarts de la population de l'Union, risqueraient de se voir imposer une législation par une minorité... Afin de tenir compte du poids démographique de chaque pays, le traité leur accorde donc un nombre de voix différent [...]. Mais, afin de ne pas créer un déséquilibre trop grand, la pondération n'est que partielle. Le problème est qu'au fil des ans et des élargissements le système est devenu fou: ainsi, une voix luxembourgeoise pèse 200 000 personnes, alors qu'une voix allemande en vaut 8 millions.

Surtout, les décisions ne sont pas adoptées à la majorité simple, mais «qualifiée»: il faut réunir 62 voix sur 87, soit environ 71 % des droits de vote. Or la population requise pour atteindre la majorité qualifiée est passée de 67 % (Europe des Six) à 58 % (Quinze). A l'inverse, une décision peut être bloquée (minorité de blocage: 26 voix) par un groupe de petits Etats pesant 12 % de la population totale. Si rien n'était fait, avec l'élargissement, la majorité qualifiée pourrait peser moins de 47 % de la population totale. Bonjour la démocratie!

Les grands Etats veulent donc que l'on rééquilibre l'ensemble, afin de leur donner plus de poids. La réforme est d'autant plus urgente que les futurs adhérents, hormis la Pologne, qui a la même taille que l'Espagne, sont tous des petits Etats. La Commission a proposé un système original: une décision ne serait adoptée que si elle réunissait une majorité simple d'Etats représentant une majorité de la population.

Extension du vote à la majorité qualifiée

Dans une large mesure, les ministres des Quinze votent déjà à la majorité qualifiée sur les sujets qui relèvent de la compétence de l'UE. Mais l'unanimité est encore pratiquée, notamment dans les domaines sensibles (comme l'harmonisation fiscale). Or, avec l'élargissement, le risque s'accroît qu'un seul pays bloque une décision voulue par tous les autres. Il faut donc étendre au maximum le vote à la majorité. Cette question est liée à la précédente: les grands pays ne renonceront au droit de veto que leur confère l'unanimité qu'à condition que leur poids relatif s'accroisse.

Taille de la Commission

Les cinq grands pays (Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie) ont droit à deux commissaires, les autres un seul, soit 20 personnes. A 27 pays, l'exécutif pourrait compter 33 membres... Soit beaucoup trop pour les portefeuilles disponibles. Il faudrait donc réduire leur nombre, mais les petits Etats refusent de renoncer à leur commissaire.

D'autres sujets douloureux attendent les Quinze: une redistribution entre les pays du nombre de sièges au sein du Parlement européen, la mise en place des coopérations renforcées, afin que les plus eurosceptiques ne puissent plus bloquer la poursuite de l'intégration. etc.

JEAN QUATREMER

